



Dossier de presse - 10 décembre 2025

Élections municipales : quels enjeux en matière de réduction des déchets ?

Table des matières

<u>Introduction</u>	3
<u>Contexte</u>	3
<u>Prévention des déchets : les compétences des communes</u>	3
<u>Coupes budgétaires, réformes fiscales : quels impacts sur les politiques locales des déchets ?</u>	4
<u>Un contexte politique dégradé : le spectre de l'extrême droite</u>	5
<u>Principaux enjeux</u>	6
<u>Réduction du plastique : les communes en première ligne</u>	6
<u>Un enjeu environnemental et sanitaire majeur</u>	6
<u>Des mesures locales concrètes, déjà mises en œuvre dans de nombreuses communes</u>	6
<u>Un sujet visible, concret et porteur pour les candidat·es aux municipales</u>	7
<u>Petite enfance : réduire les déchets et protéger la santé infantile</u>	7
<u>Les enfants, un public fortement exposé aux polluants</u>	7
<u>Une compétence entièrement du ressort des communes</u>	8
<u>Des cantines et cuisines centrales sans plastique : des exemples sur tous les types de territoires</u>	9
<u>Alternatives au neuf : comment les municipalités peuvent soutenir les initiatives de l'ESS</u>	9
<u>Face à la surproduction et la surconsommation, la réparation et le réemploi comme leviers de développement économique et social pour les territoires</u>	9
<u>Impulser des dynamiques locales engagées dans la transition écologique et sociale : le rôle des communes</u>	10
<u>Soutenir et pérenniser les projets associatifs et citoyens : l'exemple inspirant du quartier zéro déchet de Valmy</u>	11
<u>Tri à la source des biodéchets : les communes, maillon essentiel du tri à la source des biodéchets</u>	12
<u>Le tri à la source des biodéchets : une obligation nationale encore loin d'être atteinte</u>	12
<u>Les communes au cœur de la réussite du tri : un rôle décisif pour l'adhésion citoyenne</u>	12

<u>Des attentes citoyennes fortes et un potentiel d'adhésion immédiat</u>	13
<u>Des territoires inspirants montrent la voie</u>	13
<u>Traitements polluants : comment les communes peuvent-elles agir ?</u>	13
<u>Au-delà de la prévention, les municipalités peuvent agir contre les traitements polluants</u>	
<u>14</u>	
<u>Le Sybert, le choix de la prévention</u>	14
<u>Sondage : les attentes des citoyen·nes</u>	15
<u>Résultats</u>	15
<u>Une appréciation globalement moyenne du service public de gestion des déchets</u>	16
<u>Un faible niveau de connaissance des modes de traitement et des coûts</u>	16
<u>Tarification incitative : une forte attente d'un système plus juste</u>	16
<u>Biodéchets : un manque d'information et un accès encore très inégal aux solutions de tri à la source</u>	17
<u>Alternatives au neuf : une information encore incomplète</u>	18
<u>En somme, les Français·es se déclarent prêts à adopter davantage de pratiques de seconde main et de réparation. Ce qu'ils/elles attendent désormais, ce sont des dispositifs mieux identifiés, plus proches de leur quotidien, et portés de manière plus affirmée par leurs collectivités.</u>	19
<u>Réemploi : un plébiscite citoyen malgré le manque d'accès</u>	19
<u>Incineration des déchets : un faible soutien des riverain·es</u>	19
<u>Le tri dans l'espace public : une pratique consensuelle dont le déploiement fait défaut</u>	20
<u>Demandes de Zero Waste France</u>	21
<u>C'est possible : exemples de communes "zéro déchet, zéro gaspillage"</u>	22
<u>Paris : l'exemplarité municipale comme dynamique d'entraînement</u>	22
<u>Avignon, mission zéro gaspillage alimentaire</u>	23
<u>La Haye-Fouassière : des couches lavables pour la crèche multi-accueil</u>	24
<u>Montreuil : faire du réemploi une norme locale</u>	24
<u>Que peuvent faire les citoyen·nes ?</u>	25
<u>Ressources</u>	26
<u>Contact médias</u>	26
<u>A propos de Zero Waste France</u>	26

Introduction

Réduction des plastiques à usage unique, en particulier dans les services dédiés à l'enfance, soutien au réemploi et à la réparation, fiscalité, ou encore tri à la source des biodéchets : de par leurs compétences directes, et à travers celles des intercommunalités, les communes disposent de plusieurs leviers d'action pour soutenir l'émergence de pratiques de consommation plus sobres et le développement d'activités économiques plus durables sur leurs territoires.

Quelles sont les réglementations applicables en matière de réduction du plastique à usage unique ou de commande publique au niveau local ? En quoi les municipalités peuvent-elles aller plus loin encore dans la mise en place de politiques de prévention ?

Alors que les listes pour les élections municipales de mars 2026 commencent à se constituer et les candidat·es à entrer en campagne, Zero Waste France revient sur le rôle des municipalités en matière de réduction des déchets, sur les bonnes pratiques existantes, et sur les attentes des citoyen·nes dans le cadre de ces élections.

Avec un sondage réalisé sur plus de 2 000 citoyen·nes et sur 19 territoires entre juillet et décembre 2025, le réseau Zero Waste a pu identifier les sujets clés aux yeux des citoyen·nes en matière de réduction des déchets : tri à la source des biodéchets, accès aux solutions de réemploi, réduction des tonnages incinérés... Les citoyen·nes attendent désormais un engagement des différent·es candidat·es sur leur territoire pour le mandat à venir.

Contexte

Prévention des déchets : les compétences des communes

Ce sont les intercommunalités (EPCI) qui exercent la compétence de gestion des déchets, incluant leur collecte et leur traitement, et peuvent éventuellement en déléguer tout ou une partie à un syndicat intercommunal. Malgré cela, les communes peuvent elles aussi jouer un rôle dans la prévention et la gestion des déchets, eut égard aux multiples compétences qu'elles exercent en propre :

- gestion de l'espace public : prévention des déchets liés aux événements dans l'espace public (marchés, événements sportifs ou culturels...) ; gestion de l'affichage public (qui peut être un support de sensibilisation) ;
- enfance et petite enfance : gestion des crèches municipales et des locaux pour ce qui est des écoles publiques, restauration scolaire, animation (centres de loisirs) ;
- action sociale et sanitaire : gestion du centre communal d'action sociale (CCAS) et des équipements sanitaires, salubrité publique (incluant la propreté de la voie publique et la lutte contre les dépôts sauvages) ;

- culture : gestion et animation des équipements culturels (médiathèque, bibliothèque, MJC, école de musique, musées, archives...) ;
- sport : gestion des équipements sportifs ;
- espaces verts : gestion des cimetières, parcs et jardins ;
- achats et commandes publiques.

Avec un tel champ d'action, les communes gèrent les déchets produits dans les bâtiments dont elles ont la charge (équipements sportifs, culturels, écoles, cantines...) et peuvent mener des actions de prévention des déchets : cette compétence n'est attribuée à aucune collectivité en particulier, chacune pouvant s'en saisir dans son domaine de compétences.

Les communes doivent ainsi appliquer un certain nombre de lois relatives à leurs compétences

- lutte contre le gaspillage alimentaire, interdictions de produits en plastique à usage unique, etc.
- mais elles peuvent aussi aller plus loin, par leur pouvoir de régulation locale, par l'exemplarité de leurs services et par leur capacité d'entraînement auprès des commerçants, associations et habitant·es.

Parmi les lois qui s'appliquent aux communes en matière de prévention des déchets, on retrouve notamment :

- la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) de 2015 (gaspillage alimentaire)
- la loi Egalim de 2018 (restauration collective : plastique et gaspillage alimentaire)
- la loi Agec de 2020 (interdiction de produits en plastique à usage unique dans l'événementiel, la restauration collective)

En outre, les élu·es communaux ont également un poids au sein de leur intercommunalité, qui elle a directement en charge la gestion des déchets. Ils contribuent à la prise de décision sur des sujets de collecte et traitement des déchets (tri à la source, collecte séparée, incinération...).

Coupes budgétaires, réformes fiscales : quels impacts sur les politiques locales des déchets ?

Alors que les obligations des collectivités en matière de transition écologique augmentent, le désengagement financier de l'État pèse chaque année davantage sur les finances locales. La dotation de l'Etat au fonctionnement global des collectivités en est le parfait exemple : en baisse chaque année, elle doit à nouveau diminuer de plus de 5 milliards en 2026, selon le projet de loi de finances en cours de discussion. Le Fonds vert, qui doit permettre aux collectivités de financer des actions de transition écologique sur leur territoire, est lui aussi à la peine : 650 millions d'euros sont prévus pour 2026 - alors que le Fonds vert a financé entre 2023 et 2024 3,6 milliards d'euros d'investissements au niveau local.

Ces baisses budgétaires ont des conséquences concrètes sur l'application des réglementations existantes : retards observés face aux investissements nécessaires (mise au norme des cuisines centrales, encore peu respectée car impliquant des travaux conséquents pour les communes et leurs groupements), application à minima de certaines mesures, non mise en place de mesures d'accompagnement pourtant indispensable pour contribuer au changement de comportements (formation des personnels des cantines et des enfants pour lutter contre le gaspillage alimentaire...). La limitation des budgets constraint également les communes à réduire leurs aides financières aux initiatives locales : baisse des budgets alloués aux ressourceries, suppression de subvention aux associations menant des actions de sensibilisation, etc.

Malgré ces difficultés, certains investissements financiers permettent aux collectivités - sur un temps plus long - de réduire certains coûts : rationalisation et suppression de l'usage unique dans la commande publique (réduction du nombre d'achats liés à l'usage unique), mise en place de couches lavables dans les crèches (amortissement du prix des couches), mise en place de vaisselle réutilisable lors des événements sportifs (réduction du coût de nettoyage des rues), etc.

Un contexte politique dégradé : le spectre de l'extrême droite

Les élections municipales se profilent dans un paysage politique national fortement divisé, et peu favorable aux mesures environnementales. Certaines lois, comme la loi Agec, sont loin d'être complètement appliquées, en raison de décrets d'application manquants - à l'image de celui relatif aux conditions de tri à la source des biodéchets - ou de manque de contrôle et de sanctions de la part de l'Etat. Certaines obligations manquent quant à elles de financements et font donc l'objet d'un respect à minima : là encore le tri à la source des biodéchets, pourtant obligatoire depuis janvier 2024, n'est accessible qu'à la moitié des citoyen·nes français·es, et pas toujours de manière uniforme sur les territoires. Quant à d'autres mesures, elles sont revues à la baisse, voire détricotées, par les volontés politiques de simplification, qui se multiplient au niveau français et européen.

En outre, le score historique de l'extrême-droite aux élections législatives de 2024 contribue à faire peser sur ces nouvelles élections la perspective d'un basculement de nombreuses mairies à l'extrême-droite. Les conséquences d'un tel basculement pourraient être très vite tangibles et catastrophiques sur les territoires : suppression de tout investissement local en faveur de mesures écologiques (réemploi, réparation, lutte contre le plastique à usage unique, entre autres), non-respect des obligations existantes... Dans les 17 communes déjà gérées par l'extrême-droite - la majorité depuis 2020 - les politiques locales de transition écologique ont été réduites à néant. Comme les politiques sociales et culturelles, elles ont fait les frais d'un manque d'investissement volontaire. Sur certaines communes, comme Fréjus, Cogolin ou Le Pontet, l'artificialisation des sols et la bétonisation ont fait l'objet de plusieurs alertes de la part de l'autorité environnementale.

Face à ces conséquences sur l'environnement au niveau local, Zero Waste France s'alarme du risque que représente l'arrivée au pouvoir massive d'élu·es d'extrême-droite à la tête des communes - et éventuellement des intercommunalités - au printemps 2026. Ce risque pèse à la fois sur le respect des mesures existantes, mais aussi sur la dynamique du tissu associatif et d'acteurs locaux, souvent porteurs de solutions et de sensibilisation à la transition écologique.

Principaux enjeux

Réduction du plastique : les communes en première ligne

Un enjeu environnemental et sanitaire majeur

La consommation annuelle de plastique en France avoisine les **70 kg par habitant·e**¹, dont une large majorité d'emballages jetables. Sur les **4,9 millions de tonnes de plastique**² mises sur le marché chaque année, à peine **26 %** ont été recyclées en 2022³. Le reste est majoritairement incinéré ou enfoui, aggravant les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et la dissémination de microplastiques. **Le recyclage seul ne suffira pas : il est nécessaire d'investir dans la réduction à la source et le réemploi** — deux leviers où les communes tiennent un rôle déterminant.

Des mesures locales concrètes, déjà mises en œuvre dans de nombreuses communes

Partout en France, des municipalités montrent qu'une réduction massive du plastique à usage unique est possible sans surcoût excessif ni complexité insurmontable.

Parmi les actions les plus efficaces :

- **Cantines et crèches sans plastique jetable** : remplacement des contenants par des bacs inox, installation de fontaines à eau, distribution de gourdes.
- **Événements et fêtes locales zéro plastique** : ecocup consignés, vaisselle réutilisable, chartes d'engagement pour les organisateurs, fontaines temporaires.
- **Marchés alimentaires et commerces** : interdiction de vaisselle jetable lors des occupations du domaine public, mise en place d'un service municipal de prêt de vaisselle réutilisable, soutien au vrac et aux consignes locales.
- **Commande publique** : intégration de clauses « zéro plastique » dans les marchés municipaux, soutien aux filières locales de réemploi.
- **Exemplarité interne** : suppression des bouteilles d'eau en plastique dans les réunions, dotation en gourdes et tasses réutilisables pour les agents municipaux.

¹ Ministère de la Transition Écologique, [Réduire nos usages du plastique](#), la France s'engage, Juin 2025

² Ministère de la Transition Écologique, [5 ans de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : où en est-on ?](#), Février 2025

³ CITEO, [Les chiffres du recyclage en France](#), Octobre 2025

Depuis Paris et son réseau « Le Pari(s) du Zéro Plastique » jusqu'aux petites communes engagées dans le programme « Ma Commune Zero Waste » du SMICVAL, de nombreux territoires démontrent qu'une stratégie locale ambitieuse permet une réduction rapide du jetable, une mobilisation citoyenne renforcée et la création de nouvelles activités économiques (consigne, laveries, réemploi).

Un sujet visible, concret et porteur pour les candidat·es aux municipales

La réduction du plastique à usage unique coche toutes les cases d'un sujet **gagnant pour les communes**. D'une part, **comme le montrent de nombreux sondages, notamment celui administré par les groupes locaux du réseau Zero Waste, la consigne pour réemploi des emballages est plébiscitée par les citoyen·nes, qui se disent prêt·es à adopter cette solution.**

D'autre part, la réduction du plastique à usage unique constitue un projet politique :

- **visible** : fontaines installées, ecocup consignés, disparition des bouteilles en plastique dans les écoles et réunions ;
- **compréhensible et valorisant** : les résultats se voient rapidement ;
- **structurant pour l'économie locale** : développement du vrac, de la consigne, des services de lavage, du réemploi, création d'emplois non délocalisables.

Les communes sont les catalyseurs de cette dynamique : lorsqu'elles fixent un cadre clair, les acteurs locaux suivent.

Petite enfance : réduire les déchets et protéger la santé infantile

Les enfants, un public fortement exposé aux polluants

A l'école, à la cantine ou dans les crèches, les enfants sont exposés à des substances polluantes, notamment via le plastique omniprésent dans leur environnement : jouets, vaisselle, couches à usage unique... De très nombreuses études scientifiques et "des décennies de preuves" ont démontré les impacts de cette exposition au plastique, qui peuvent "contribuer aux maladies et aux handicaps" en particulier lorsque l'exposition survient à un âge précoce (L. Trasande, A. Buha Đorđević & M.O. Fernandez, [The Lancet Child & Adolescent Health](#), 2025). Présents dans de nombreux produits comme les contenants alimentaires, les bouteilles d'eau ou les biberons, les phtalates, bisphénols et PFAS sont libérés lorsque le plastique est chauffé, utilisé ou traité chimiquement, et qu'il se décompose en microplastiques et nanoplastiques.

En outre, la prolifération de produits à usage unique représente un gaspillage considérable de ressources. De sa naissance à ses 2,5 ans, entre 4 000 et 5 000 couches à usage unique sont

nécessaire pour le change d'un enfant⁴. Les textiles sanitaires à usage unique représentent 2,4 millions de tonnes de déchets chaque année⁵. Quant au gaspillage alimentaire, il est estimé à 120 grammes par convive et par repas⁶, et au total, 1,1 milliard de repas sont servis chaque année en restauration scolaire⁷ (tous niveaux confondus).

Une compétence entièrement du ressort des communes

Plusieurs obligations s'imposent déjà aux communes, à la fois dans la réduction des plastiques dans les crèches et les cantines (loi Egalim), mais aussi dans la diminution du gaspillage alimentaire et dans le tri des biodéchets (loi Agec).

- Depuis le 1er janvier 2020, interdiction de certains produits et ustensiles en plastique à usage unique dans les établissements de restauration collective et scolaire : gobelets, verres, assiettes, plateaux-repas, couverts... Y compris en plastique biosourcé depuis juillet 2021.
- Depuis le 1er janvier 2020, interdiction des bouteilles d'eau plate en plastique en restauration scolaire (sauf cas exceptionnel de restriction d'eau destinée à la consommation humaine) - hors crèches.
- Depuis le 1er janvier 2025 : interdiction des contenants plastiques pour la cuisson / la réchauffe / le service en restauration scolaire et dans les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.
- Obligation, pour la restauration collective publique, d'avoir une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (LTECV, 2015).
- Depuis le 22 octobre 2020, les cuisines centrales ou sur place qui préparent plus de 3 000 repas par jour ont l'obligation de proposer une convention de dons à une association habilitée (loi Egalim de 2018). Les communes ont également l'obligation de faire un diagnostic de gaspillage pour l'ensemble de la restauration collective.
- La loi AGEC de 2020 fixe un objectif de réduction de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025 dans la distribution alimentaire et la restauration collective.
- Pour ce qui est du tri à la source des biodéchets, il est obligatoire pour la restauration collective : depuis 2016 pour les cantines produisant plus de 10 tonnes / an ; depuis le 1er janvier 2023 pour les professionnels produisant plus de 5 tonnes / an ; et depuis le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de biodéchets.

La compétence de gestion des domaines de l'enfance et de la petite enfance relève entièrement du périmètre des communes. Elle leur donne une grande latitude pour aller plus loin que ces obligations. Les communes peuvent montrer l'exemple et porter une dynamique sur leur territoire via de nouveaux dispositifs : plan de réduction du plastique, mesures dédiées

⁴ Ademe Bretagne, Guide d'utilisation des couches lavables.

⁵ Ademe, [Etude de préfiguration de la REP textiles sanitaires à usage unique](#), 2023.

⁶ Site internet du ministère de l'Agriculture, [Restauration collective : la réservation de repas expérimentée pour lutter contre le gaspillage alimentaire](#)

⁷ Site internet du ministère de l'Agriculture, ["Plaisir à la cantine, un programme pour les collégiens... mais pas que](#)

à l'enfance dans leur PLPDMA, projet alimentaire territorial (PAT) destiné à proposer des actions concrètes de réduction du gaspillage et de mise en place d'une alimentation saine et locale dans les cantines.

Des cantines et cuisines centrales sans plastique : des exemples sur tous les types de territoires

- Dans la ville de Strasbourg (290 000 habitant·es) : suite à une mobilisation forte des parents d'élèves et du groupe local Zero Waste, les 18 selfs de la ville ont abandonné dès 2017 l'usage des barquettes en plastique, remplacées par des plats en inox. La ville a ensuite investi massivement pour adapter le fonctionnement des 44 autres cantines (adaptation des fours, etc.). Depuis 2022, toutes les cantines sont équipées en contenants en inox.
- A Montrouge (46 000 habitant·es) : la cuisine centrale a été adaptée (remplacement des fours, non adaptés aux contenants réemployables), et les agents ont été formés aux nouvelles pratiques, via un expert en ergonomie, pour faciliter la manutention des nouveaux contenants. Au total, 250 000 euros ont été investis par la municipalité pour supprimer le plastique dans toutes les cantines de la ville.
- Sur certains territoires, la compétence de gestion des cantines est menée à un niveau intercommunal, et plusieurs EPCI ont mené les mêmes démarches. Angers Métropole (308 000 habitant·es) a créé une nouvelle cuisine centrale de 3 000 mètres carrés, en menant une réflexion approfondie sur la logistique et la récupération des contenants réutilisables (18 000 contenants en circulation), et la mise en place d'une tournée dédiée. Un tunnel de lavage des contenants a été construit par la métropole, qui a également porté un travail sur la suppression des étiquettes (informations de traçabilité), remplacées par des impressions au jet d'encre directement sur l'inox, afin de faciliter le lavage.

Alternatives au neuf : comment les municipalités peuvent soutenir les initiatives de l'ESS

Face à la surproduction et la surconsommation, la réparation et le réemploi comme leviers de développement économique et social pour les territoires

Zero Waste France dénonce depuis plusieurs années **les impacts de la fast-fashion, la fast-déco ou encore la fast-tech**, pourtant en plein essor : épuisement des ressources naturelles, conditions d'extraction et de fabrication extrêmement précaires pour les travailleur·euses et polluantes pour l'environnement, augmentation des mises en marché avec la multiplication de produits éphémères : sous-vêtements de voyages à usage unique, ventilateurs de poche, décos saisonnières, etc.

Plusieurs études montrent que l'économie circulaire, notamment à travers des secteurs comme le réemploi et la réparation, est génératrice **d'infrastructures et d'emplois locaux et non délocalisables** : la réparation crée en moyenne 404 emplois pour 10 000 tonnes de déchets traités (contre 1,7 lorsqu'ils sont incinérés)⁸.

Par ailleurs, le réemploi et la réparation, notamment lorsqu'ils sont portés par des acteurs associatifs, permettent de **faire émerger et de renforcer le lien social entre les habitant·es** d'une commune ou d'un quartier.

Impulser des dynamiques locales engagées dans la transition écologique et sociale : le rôle des communes

La directive cadre européenne relative aux déchets⁹ définit **des objectifs de déchets municipaux réemployés et recyclés** pour ces prochaines années, obligeant les collectivités à prendre des engagements pour atteindre localement 55% de déchets municipaux réemployés et recyclés d'ici 2025, 60% en 2030 et 65% en 2025. De son côté, la loi AGEC¹⁰ prévoit un objectif de 5% de déchets ménagers et assimilés réemployés à cette même échéance de 2030.

Par ailleurs, **la loi AGEC impose aux acheteurs publics, dont les municipalités font partie, d'acheter une proportion de biens issus du réemploi ou de la réutilisation** ou intégrant des matières recyclées. Pour appliquer la loi, la municipalité peut prendre des mesures ambitieuses comme rendre irrecevables les offres 100% neuves, introduire des bonifications pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou locales, intégrer la durabilité et le réemploi dans les critères d'attribution des marchés publics, se fixer des cibles pluriannuelles de réemploi par secteur (mobilier, informatique, etc.), mettre en place un inventaire pour le réemploi interne, former les acheteurs et acheteuses, ...

Cette loi oblige également les intercommunalités à **fournir l'accès aux déchetteries de leur territoire aux structures de l'économie sociale et solidaire** qui en font la demande.

Au-delà de ces obligations, la loi met à la disposition des municipalités un panel d'outils pour agir localement :

- **Soutenir les acteurs du réemploi et de la réparation** : conventions pluriannuelles pour soutenir les ressourceries, café réparation et autres structures locales, soutenir l'investissement en matériel pour ces structures, aider à la logistique, faciliter les avances de trésorerie et micro-prêts pour les projets émergents, faciliter la mise à disposition de locaux à titre gratuit, loyer modéré, convention d'occupation précaire, ...

⁸ Gaia, [Zero Waste and economic recovery : the job creation potential of Zero Waste Solutions](#), 2021

⁹ Directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

¹⁰ Directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

- **Mettre en avant les acteurs et initiatives du territoire** : recenser et proposer une cartographie des acteurs locaux, organiser des temps forts de la réparation et du réemploi, ...
- **Créer des synergies entre les acteurs locaux** : animer des espaces d'échanges, mutualiser des espaces, ...
- **Développer le don et le prêt** : renforcer et communiquer sur une politique de dons au sein des bibliothèques et autres espaces municipaux, développer et visibiliser les boîtes à dons, organiser des gratiferias, faciliter l'installation d'une objethèque, ...
- **Informier les citoyen·nes** : proposer des animations sur le réemploi et la réparation dans leurs établissements, informer les citoyen·nes sur le bonus réparation national et les réparateur·ices labellisés, diffuser l'information par l'ensemble des canaux municipaux : affichage, publication, courrier, site internet, stand, ...
- **Généraliser la formation à l'ensemble de leurs services** : organiser des formations dédiées, intégrer la formation aux marchés publics, proposer des visites d'études, ...
- **Nommer un·e élu·e sur les questions d'économie circulaire.**

Soutenir et pérenniser les projets associatifs et citoyens : l'exemple inspirant du quartier zéro déchet de Valmy

La Ville de Lyon et la Mairie du 9ème arrondissement ont soutenu financièrement, logistiquement (salles, tables, barnum, etc.) et politiquement ce projet citoyen, porté par les associations Zéro Déchet Lyon et Mouvement de Pallier. En ce qui concerne le réemploi et la réparation, cet ambitieux projet zéro déchet, a notamment permis de :

- multiplier les initiatives de boîtes à livre et à dons notamment via le budget participatif de la ville ;
- lancer et pérenniser des trocs de vêtements portés bénévolement ;
- mettre en place une matériauxthèque pour l'événementiel local ;
- cartographier les acteurs engagés du territoire ;
- informer les citoyen·nes lors d'événements comme le Repair Tour de l'Ademe ou la Semaine européenne de la réduction des déchets mais aussi via des panneaux d'affichages et la mise en place de nudges pour visibiliser les initiatives locales ;
- créer un kit de mobilisation à destination des habitant·es du quartier.

Les dynamiques impulsées entre 2021 et 2024 perdurent aujourd'hui au sein de la Commission extra-municipales, sous l'égide la Mairie du 9ème arrondissement.

Tri à la source des biodéchets : les communes, maillon essentiel du tri à la source des biodéchets

Le tri à la source des biodéchets : une obligation nationale encore loin d'être atteinte

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC impose à toutes les collectivités de mettre à disposition des habitant·es des solutions pratiques de tri à la source des biodéchets. Pourtant, **seuls 51,6 % des Français·es y avaient effectivement accès en juillet 2025**, soit 35,1 millions de personnes¹¹. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'objectif de généralisation du tri ne date pas d'hier : il a été **annoncé dès 2015 par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**, laissant près d'une décennie aux collectivités pour se préparer.

L'absence de solutions adaptées prive les territoires d'un gisement essentiel : **les biodéchets représentent encore un tiers des ordures ménagères résiduelles, soit 83 kg par habitant·e**¹² chaque année. Lorsqu'ils ne sont pas triés, ces déchets finissent majoritairement incinérés ou enfouis, entraînant des émissions importantes de gaz à effet de serre et une perte de ressources pourtant précieuses pour les sols agricoles, pour la production de compost ou pour la valorisation énergétique en biogaz.

Les communes au cœur de la réussite du tri : un rôle décisif pour l'adhésion citoyenne

Si la collecte et le traitement relèvent des intercommunalités, **la réussite du tri repose largement sur les communes**, qui agissent sur des leviers concrets :

- **Proximité avec les habitant·es** : information locale, accueil du public, mobilisation des écoles, implication des associations ;
- **Aménagement et urbanisme** : les communes jouent un rôle dans l'emplacement des composteurs de quartier, points d'apport volontaire, création de signalétique, intégration dans les projets de rénovation urbaine ;
- **Exemplarité** : tri dans les crèches, cantines et cuisines municipales, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri sur les événements municipaux ;
- **Rôle politique** : les élu·es municipaux siègent à l'EPCI et peuvent porter, défendre ou accélérer les schémas locaux de collecte.

Contrairement à certaines idées reçues, les communes ne sont pas spectatrices : elles structurent l'adhésion des habitant·es, l'accessibilité des dispositifs et la cohérence de la politique déchets menée à l'échelle intercommunale.

¹¹ Ademe, Evaluation au 1er juillet 2025, Estimations basées sur les données de l'enquête 2021, les aides attribuées par l'ADEME en 2022 > 2025, sur l'enquête flash 2024 et l'enquête de la DITP 2024

¹² Ademe infos, [Le tri à la source des biodéchets](#), c'est maintenant, janvier 2024

Des attentes citoyennes fortes et un potentiel d'adhésion immédiat

Le sondage mené par les groupes locaux du réseau Zero Waste montre une **appétence claire des Français·es pour le tri des biodéchets, dès lors que les solutions sont accessibles, visibles et faciles d'usage.**

Les citoyen·nes interrogé·es soulignent notamment :

- un besoin de **solutions proches de chez eux**,
- une **signalétique claire** et des consignes cohérentes,
- un accompagnement pédagogique,
- et une communication régulière de la part de la commune.

Des territoires inspirants montrent la voie

Plusieurs territoires démontrent que, même dans des contextes complexes, la coordination entre commune et intercommunalité permet des avancées rapides :

- **Sur le Bassin d'Arcachon Sud**, les communes ont renforcé la communication pendant les pics touristiques, amélioré la signalétique et orienté les visiteur·euses vers les solutions de tri déployées par l'EPCI.
- **À Millau Grands Causses**, l'intercommunalité a expérimenté compostage partagé, collecte biflux et matériel adapté, tandis que les municipalités ont intégré le tri dans les conventions d'occupation de l'espace public, accompagné les associations et veillé à la cohérence des consignes lors des événements.

Ces exemples rappellent que **le tri fonctionne lorsque la commune joue pleinement son rôle d'animatrice locale**, en rendant lisibles, accessibles et acceptables les solutions techniques portées par l'EPCI.

Traitements polluants : comment les communes peuvent-elles agir ?

Avec l'objectif de limiter à 10% d'ici 2025 les déchets mis en décharge, on observe un report de ces tonnages vers l'incinération. Or, ce mode de traitement des déchets n'est pas sans **conséquences environnementales et sanitaires**. En effet, l'incinération des ordures ménagères relâche de nombreuses **substances toxiques dans l'air** : dioxines, métaux lourds, PFAS, oxydes d'azote, ainsi qu'à travers **les résidus solides** issus de l'incinération. Ces émissions toxiques ont des conséquences sur l'environnement et la santé des populations.

Parmi les déchets incinérés ou enfouis, 80% pourraient être évités ou à minima faire l'objet d'une valorisation spécifique s'ils étaient triés à la source, avec un rôle prépondérant à jouer par les communes pour permettre cette réduction, comme nous l'avons vu .

Au-delà de la prévention, les municipalités peuvent agir contre les traitements polluants

En effet, si la compétence déchets est gérée à l'échelle de l'intercommunalité et parfois déléguée à un syndicat de traitement et/ou collecte des déchets, ce sont les communes qui choisissent les élu·es qui siègent dans ces différentes instances. Dès lors, les élections municipales sont également décisives pour les compétences qui relèvent de l'intercommunalité. Il est donc indispensable que les futures équipes municipales prennent des engagements forts sur les modes de traitements polluants :

- **Soutenir publiquement un moratoire national** contre toute augmentation des capacités d'incinération ;
- **Faire pression au sein du syndicat ou de l'intercommunalité pour réduire les capacités d'incinération** ;
- **Porter des élu·es candidat·es pour siéger au syndicat de traitement ou à l'intercommunalité** et/ou s'impliquer davantage dans ces instances ;
- **Donner un avis défavorable à tout projet d'augmentation des capacités d'incinération du territoire** ;
- **Initier et soutenir la publication d'études sanitaires** : accès aux lieux, subvention aux associations, ...;
- **Informier la population** : cartographier les pollutions et sites à risques sur le territoire, organiser des réunions publiques, transparence sur les analyses;
- **Définir des protocoles d'alerte et de mesures à adopter en cas d'accident industriel** pour les habitant·es et les professionnel·les de santé ;
- **Demander plus de transparence** auprès de l'exploitant du site ;
- **Impliquer et consulter la population** via différentes méthodologies de participation du public : création d'observatoire citoyen, enquêtes, convention citoyenne, etc. La commune d'Ivry-sur-Seine coordonne un observatoire éco-citoyen de connaissance des pollutions. La ville d'Ivry-sur-Seine a créé cette instance en janvier 2023, suite à la pression citoyenne, dans un contexte de construction d'un nouvel incinérateur. L'observatoire réunit des collectivités, des organismes de recherche et des citoyen·nes et a pour objectif d'étudier et prévenir les pollutions à travers une approche participative.

Le Sybert, le choix de la prévention

En 2008, le Sybert, syndicat de collecte et traitement des déchets du Grand Besançon Métropole et des communauté de communes de Loue Lison et Val Marnaysien, a fait le choix de **ne pas rénover un des deux fours de son incinérateur, réduisant ainsi sa capacité de traitement des déchets de 40%**. Afin de réduire la quantité de déchets incinérés, le Sybert a mené plusieurs actions pour réduire les quantités d'OMR produites sur son territoire :

- Il a développé, bien en amont de l'obligation légale, le tri à la source des biodéchets via la généralisation du compostage de proximité ;
- Il a étendu les consignes de tri comme le prévoit la Loi pour la transition énergétique et une croissance verte de 2015 ;

- Il a mis en place une tarification incitative, visant notamment à encourager les habitant·es à trier leurs biodéchets ;
- Il accompagne les parents dans l'utilisation de couches lavables : prêt d'un kit pendant un mois, information, location de couches lavables, vente de couches d'occasion
- Il soutient le projet local "[En boîte le plat](#)" de contenants consignés dans la vente à emporter pour les commerces du territoire.

Sondage : les attentes des citoyen·nes

Les groupes locaux du réseau Zero Waste ont mené un sondage auprès de **2 068 citoyen·nes entre le 1er juillet et le 1er décembre 2025** pour recueillir les attentes des habitant·es quant à la gestion et la prévention des déchets au sein de leur commune.

Le questionnaire a été diffusé dans **19 territoires de différentes tailles**, des grandes métropoles comme Paris aux communes plus rurales comme la Motte (3 050 habitant·es), au sein de 10 régions de l'Hexagone et une région d'outre-mer : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion.

Dans le but de sonder une pluralité d'habitant·es - y compris des publics très éloignés des préoccupations environnementales -, les groupes locaux Zero Waste ont utilisé différents modes de diffusion du sondage : en ligne, mais aussi en personne, dans la rue, dans différents quartiers des territoires concernés.

Résultats

Ce sondage, mené auprès de 2 068 citoyen·nes aux profils variés a été administré dans 19 territoires, répartis dans 10 régions hexagonales et une région d'outre-mer (La Réunion).

Au global, la répartition des réponses reflète la diversité des contextes territoriaux : environ deux tiers des répondant·es proviennent de grandes aires urbaines, un quart de villes moyennes ou de territoires péri-urbains, et près de 10% de territoires ruraux.

Par ailleurs, la liste de questions posées n'était pas strictement identique d'un territoire à l'autre, afin de tenir compte des réalités locales propres à chaque typologie de territoire. Cette adaptation conduit à des variations dans le nombre de répondant·es pour certain·es questions. Afin de garantir la transparence de l'analyse, le nombre précis de réponses retenues a été indiqué à côté de chaque résultat présenté.

Une appréciation globalement moyenne du service public de gestion des déchets

Les habitant·es interrogé·es (667 répondant·es) attribuent en moyenne une note de 3,28 sur 5 à la gestion des déchets.

- 2/5 (10,3%)
- 3/5 (37,3 %)
- 4/5 (30,9 %),
- 5/5 cette note a été attribuée par seulement 4% des répondant·es

Cette évaluation traduit une satisfaction modérée : la majorité exprime une opinion moyenne ou assez positive, mais les excellentes appréciations restent rares, et une part non négligeable des habitant·es ne parvient pas à formuler un avis clair.

Un faible niveau de connaissance des modes de traitement et des coûts

La majorité des répondant·es ne sait pas où ni comment leurs déchets sont traités (266 répondant·es), en effet :

- 58,6% des personnes interrogées déclarent ne pas savoir où ni comment leurs déchets sont traités
- Seuls 41,4% estiment en avoir connaissance

Concernant le coût du service public de gestion des déchets (102 répondant·es) :

- Une écrasante majorité des répondant·es (85,3 %) déclare manquer d'informations sur le coût réel de la gestion des déchets et souhaite en savoir davantage.
- À peine 6,9 % affirment connaître précisément ce qu'ils paient.

Ces résultats dressent un constat préoccupant : la connaissance du traitement des déchets reste largement insuffisante, et la compréhension du coût du service déchets apparaît comme très faible, voire inexistante pour une grande partie des habitant·es. Ce constat atteste d'un besoin clair : renforcer l'information et la transparence autour de la gestion des déchets, afin de permettre aux citoyen·nes de mieux comprendre le service public qui leur est rendu.

Tarification incitative : une forte attente d'un système plus juste

La tarification incitative, calculée selon la quantité de déchets produite, est un levier de réduction des ordures ménagères. Combinée à la mise en place de solutions de réduction (tri à la source des biodéchets, solutions de réemploi et de réparation...), elle constitue un outil clé pour accompagner au changement de comportement et inciter aux bonnes pratiques.

Alors que la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit un objectif de 25% de la population couverte par la tarification incitative en 2025, seul·es 6,6 millions d'habitant·es étaient couvert·es par une telle tarification en 2021¹³.

¹³ Ademe, [Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2021](#), 2024.

Globalement, 62,5% des personnes interrogées (834 répondant·es) se déclarent favorables à une tarification incitative.

Sur 2 territoires (198 répondant·es), plus d'un quart (27 %) souhaitent réfléchir au sujet avant de se prononcer, et seul·es 13,5 % s'y opposent.

Ces résultats montrent une adhésion marquée à un modèle plus responsabilisant, où chacun·e paie selon les déchets qu'il ou elle produit.

Face à l'opacité des coûts de gestion du service public de gestion des déchets, la préférence majoritaire des habitant·es pour une tarification incitative traduit une volonté d'évoluer vers un système plus transparent et plus équitable. En demandant à payer selon la quantité de déchets qu'ils/elles produisent, les citoyen·nes expriment une attente forte : celle d'un modèle plus lisible, plus juste et responsabilisant.

Biodéchets : un manque d'information et un accès encore très inégal aux solutions de tri à la source

Les habitant·es manquent encore d'information sur le tri des biodéchets (1 107 répondant·es) :

- Seul un tiers des répondant·es (36%) déclare être vraiment informé des dispositifs existants.
- Une proportion équivalente (35%) n'en a qu'une vision vague.
- Près d'une personne sur quatre (22%) ne connaît aucun dispositif de tri.

Le tri des biodéchets reste encore méconnu, malgré son déploiement obligatoire.

L'accès au compostage demeure encore très inégal selon les territoires (565 répondant·es) :

- 42,5 % des habitant·es disent avoir un accès facile au compostage.
- 20,7 % jugent l'accès moyennement pratique.
- 36,8 % n'ont aucune solution à proximité.

Une véritable fracture territoriale se confirme : certains quartiers sont bien équipés, d'autres totalement dépourvus.

Là où les solutions manquent (320 répondant·es), la demande explose :

- Près de 9 personnes sur 10 (88,8 %) souhaiteraient accéder à une solution de tri/compostage.
- Seulement 4,4 % ne s'y intéressent pas.

Lorsqu'on leur donne les moyens d'agir, les habitant·es sont prêt·es.

Les marchés concentrent une part importante des préoccupations liées au gaspillage alimentaire (714 répondant·es) :

- 53 % des répondant·es estiment qu'il y a beaucoup de gaspillage sur les marchés.
- 43 % parlent d'un gaspillage moyen.
- Seulement 4 % ne voient aucun problème.

Ces résultats montrent un paysage contrasté : les habitant·es expriment une véritable volonté de mieux trier et de réduire leurs biodéchets, mais font face à un manque d'information et à un accès encore très inégal aux solutions de tri à la source des biodéchets. Là où des dispositifs manquent, la demande est massive. Cette dynamique révèle un fort potentiel d'adhésion, à condition que les collectivités mettent à disposition des solutions accessibles, visibles et adaptées aux réalités locales.

Par ailleurs, le gaspillage alimentaire apparaît comme un enjeu clairement identifié par la population, en particulier sur les marchés, où la majorité des répondant·es perçoit une production importante de déchets et gaspillage alimentaire. Dans l'ensemble, les habitant·es se disent prêt·es à contribuer davantage, mais appellent à un accompagnement renforcé pour pouvoir agir pleinement.

Alternatives au neuf : une information encore incomplète

A Lille (94 répondant·es) :

- Plus de la moitié des répondant·es (57,4 %) déclarent avoir accès à une solution gratuite de don ou de réemploi d'objets.
- Près d'un quart (24,5 %) ne savent pas si une solution existe, mais aimeraient obtenir l'information.
- Enfin, 18,1 % indiquent ne disposer d'aucune solution dans leur commune.

L'accès au réemploi reste donc encore insuffisamment visible ou structuré pour une partie des habitant·es.

Les données recueillies localement illustrent pourtant une tendance nette : la seconde main et la réparation occupent une place grandissante dans les attentes des citoyen·nes, mais leur développement demeure freiné par un manque d'information et une visibilité insuffisante des solutions existantes. À Lille, une partie importante des habitant·es accèdent déjà à des dispositifs de don ou de réemploi, mais près d'un·e répondant·e sur quatre ignore encore où trouver ces services, signe que la communication et l'implantation territoriale restent inégales.

L'exemple de Toulouse confirme cet enjeu : la prime de réparation, disponible depuis 2020, n'est connue que d'un tiers des habitant·es (474 répondant·es). Ce déficit d'information montre que même les dispositifs publics les plus concrets peinent à atteindre leur public cible, limitant leur impact potentiel.

À l'inverse, le cas de La Réunion (92 répondant·es) met en lumière un point essentiel : lorsque l'on questionne les citoyen·nes sur leur rapport au réemploi, la demande est unanime. Les

habitant·es se montrent massivement favorables (à hauteur de 100% des répondant·es) au développement de solutions locales de réparation, de consigne et de réduction des emballages. Leur mobilisation n'est donc pas en cause : c'est l'offre, l'accessibilité et la lisibilité qui doivent progresser.

En somme, les Français·es se déclarent prêts à adopter davantage de pratiques de seconde main et de réparation. Ce qu'ils/elles attendent désormais, ce sont des dispositifs mieux identifiés, plus proches de leur quotidien, et portés de manière plus affirmée par leurs collectivités.

Réemploi : un plébiscite citoyen malgré le manque d'accès

Les citoyen·nes sont en faveur du développement des contenants réemployés ou réemployables. Alors que 74,8% des sondé·es (691 répondant·es) déclarent avoir peu ou pas accès à des contenants pour réemploi dans les commerces du territoire :

- 91,3% seraient prêt·es à adopter une telle solution (993 répondant·es).
- 89,8% souhaitent que la commune soutienne la mise en place de contenants consignés dans les commerces (1 029 répondant·es).
- 42,6% trouvent que ça devrait être une priorité (392 répondant·es).

Lors des événements, les dispositifs ne sont pas à la hauteur des attentes citoyennes :

- 73,7% des citoyen·nes (567 répondant·es) trouvent que la gestion des déchets lors des événements organisés sur et/ou par leur commune n'est pas à la hauteur : les déchets sont très mal gérés pour 30,7% des répondant·es ou pourraient être mieux gérés pour d'entre elles et eux 44,6%. 82% voudraient de la vaisselle réemployable sur ces mêmes événements (1 192 répondant·es).

Ces réponses illustrent que les citoyen·nes sont largement favorables au développement de solutions de réemploi pour la vente à emporter, au quotidien et lors d'événements festifs et qu'ils et elles sont prêt·es à changer leurs habitudes. Toutefois ces chiffres montrent que ces solutions peinent à émerger dans les territoires alors même que ces alternatives à l'usage unique, et notamment aux emballages, sont clés pour lutter contre la pollution plastique.

Incinération des déchets : un faible soutien des riverain·es

Dans les territoires où les déchets sont incinérés ou qui portent un projet d'incinération des déchets (Unité de valorisation énergétique ou CSR), on observe que cette méthode de traitement ne remporte pas l'adhésion de la population :

- Seul·es 6,7% des répondant·es concerné·es sont favorables à la présence de l'incinérateur de Saint-Ouen sur le territoire, 30% y sont défavorables (60 répondant·es).

- Pour Montpellier Méditerranée Métropole, seulement 12,4% des répondant·es soutiennent le projet d'usine CSR alors que 30,9% s'y opposent (97 répondant·es).
- La majorité (57,9%) des répondant·es de Saint-Etienne Métropole ne sont pas d'accord avec la construction d'un incinérateur (126 répondant·es).
- A Limoges Métropole, 59% des sondé·es préféreraient que la mairie et l'intercommunalité investissent dans la réduction des déchets plutôt que dans leur traitement (39 répondant·es).

Par ailleurs, on observe un manque d'information de la population :

- 52,6% des sondé·es de Montpellier Méditerranée Métropole ne sont pas au courant du projet de construction d'une usine CSR à Garosud alors que 74,5% souhaiteraient avoir plus d'informations à ce sujet (97 répondant·es).
- A Limoges Métropole, un tiers des répondant·es n'étaient pas du tout informé·es du projet de reconstruction de l'incinérateur (39 répondant·es).

En dépit de la promotion politique dont l'incinération fait l'objet localement, comme l'illustre par exemple la nomenclature "Etoile verte" de l'incinérateur de Saint-Ouen suite à sa modernisation, les sondages menés dans les territoires montrent clairement le faible soutien de la population à ce mode de traitement, et ce qu'il s'agit d'une installation existante, d'un nouveau projet, ou d'une reconstruction.

Un autre constat mis en lumière par ces résultats est le manque d'information dont disposent les citoyen·nes quant au traitement de leurs déchets et aux projets en cours, alors même qu'ils et elles souhaiteraient en savoir plus.

Le tri dans l'espace public : une pratique consensuelle dont le déploiement fait défaut

Les habitant·es souhaitent pratiquer le tri en dehors de leur domicile :

- 66,5% des sondé·es (1 369 répondant·es) ne sont pas pleinement satisfait·es de l'accès aux poubelles de tri dans l'espace public :
 - 25,2% trouvent ne pas avoir suffisamment accès aux poubelles de tri dans l'espace public.
 - 41,3 % trouvent y avoir moyennement accès.
- 77,8% des sondé·es sur le territoire de Saint-Etienne Métropole utiliseraient des poubelles de tri sélectif si elles étaient disponibles dans l'espace urbain (126 répondant·es).
- 89,7% des répondant·es de la Dracénie (97 répondant·es) font toujours le tri au sein de leur foyer.

Ces résultats montrent qu'une partie de la population a adopté le geste de tri, notamment du verre et des emballages ménagers et souhaiterait le généraliser dans l'espace public. Pourtant et alors qu'il y a une obligation depuis janvier 2025, ces dispositifs sont encore insuffisants ou inexistant dans de nombreux territoires.

Demandes de Zero Waste France

Zero Waste France et son réseau de groupes locaux demandent à ce que les candidat·es aux élections municipales s'engagent à la fois à respecter les obligations réglementaires existantes non appliquées sur leur territoire, et à porter localement des mesures concrètes, dans tous leurs champs de compétence directs et indirects (via les EPCI), en faveur de la réduction des déchets :

Respecter les obligations réglementaires :

- Mener des actions concrètes dans les cantines et cuisines centrales pour atteindre les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire : sensibilisation, formation du personnel, challenges, dispositif "petite faim / grande faim"...
- Investir pour adapter les équipements (cuisines centrales, cantines, logistique) à la suppression du plastique dans les contenants de cuisson, réchauffe et service, et le remplacement par l'inox. Investir dans des tunnels de lavage éventuellement partagés entre communes pour limiter les coûts.
- Remplacer les biberons en plastique par des biberons en verre dans les crèches, comme le prévoit la loi EGALIM depuis le 1er janvier 2025. Seules les tétines et les bagues de serrage des biberons sont acceptées en plastique (par manque d'alternative disponible).
- Mettre à disposition de l'ensemble des citoyen·nes une solution de tri à la source des biodéchets, en respect des dispositions inscrites dans l'avis du 6 décembre 2023¹⁴.
- S'engager à adopter une stratégie d'achats responsables intégrant des objectifs chiffrés de biens issus du réemploi ou du reconditionnement (mobilier, informatique, véhicules légers, outils d'entretiens...)

S'engager à aller plus loin :

- Profiter de l'adaptation de leurs équipements de cantines pour supprimer tout le plastique à usage unique en contact alimentaire (y compris pour le transport des plats)
- Adopter un PAT pour repenser l'alimentation des jeunes enfants, du champ à l'assiette.
- Équiper les crèches de couches lavables ou compostables et sensibiliser les familles aux enjeux sanitaires et environnementaux d'un tel changement de pratiques.
- Éliminer progressivement les jouets en plastique des crèches, pour préserver les moins de 3 ans - qui mettent tout à la bouche - des perturbateurs endocriniens.
- Supprimer les bouteilles d'eau dans les crèches, l'interdiction ne concernant pour l'heure pas ces établissements.
- Soutenir publiquement un moratoire national contre toute augmentation des capacités d'incinération.
- S'engager localement contre l'incinération.
- Informer les citoyen·nes des risques sanitaires et environnementaux liés à l'incinération et prévoir un protocole en cas d'accident industriel.

¹⁴ Ministère de la transition écologique, [Avis du 6 décembre 2023](#)

- Soutenir financièrement, matériellement (locaux, logistique, communication) et politiquement les acteurs du réemploi et de la réparation.
- Créer des synergies entre les acteurs locaux : animer des espaces d'échanges, mutualiser des espaces, ...
- Développer le don et le prêt dans les établissements municipaux et l'espace public.
- Informer les citoyen·nes : animation, information sur les dispositifs existants (dont nouveaux dispositifs de tri à la source des biodéchets), cartographie des acteurs, communication renforcée sur la prévention et la réduction des déchets.
- Généraliser la formation à l'ensemble des services : organiser des formations dédiées, intégrer la formation aux marchés publics et proposer des visites d'études.
- Nommer un·e élu·e sur les questions d'économie circulaire.
- Bannir le plastique jetable dans toute l'administration, les événements municipaux et les associations subventionnées.
- Généraliser les solutions réutilisables : gourdes, vaisselle, bacs inox/verre, matériel mutualisé.
- Installer des points d'eau (fontaines) dans écoles, équipements publics, événements et espaces verts.
- Renforcer les critères environnementaux dans les marchés publics pour favoriser le réemploi et les alternatives sans emballage en plastique à usage unique.

C'est possible : exemples de communes “zéro déchet, zéro gaspillage”

Partout sur le territoire, des municipalités — petites, moyennes ou grandes — démontrent qu'une politique locale ambitieuse peut transformer durablement les pratiques, entraîner les acteur·ices économiques et mobiliser les habitant·es. Les exemples ci-après prouvent que des stratégies “zéro déchet, zéro gaspillage” sont des démarches concrètes, reproductibles et déjà mises en œuvre avec succès.

Paris : l'exemplarité municipale comme dynamique d'entraînement

- Suppression des jouets et biberons en plastique dans les crèches
→ Paris montre qu'une décision municipale ciblée peut transformer instantanément les pratiques du quotidien, protéger la santé des enfants et soutenir des alternatives plus durables.
- Expérimentation des couches compostables dans 26 crèches municipales.
- Initiatives de plateaux en inox dans les cantines du 12^e arrondissement (écoles, collèges), en remplacement des assiettes et des contenants de service.

→ Ce remplacement permet de réduire le poids de chaque plateau de 1,15 kg par rapport aux anciens plateaux classiques en plastique avec vaisselle. Ils induisent ainsi une réduction de la pénibilité pour le personnel, 60 % de vaisselle en moins à laver pour un service complet (réduction de la consommation d'eau et d'électricité), mais également moins de casse, et moins de renouvellement nécessaire.

- Fin progressive des bouteilles en plastique dans les événements municipaux
 - En conditionnant l'organisation des manifestations publiques à la réduction du jetable, la Ville crée un cadre clair qui incite naturellement les acteurs culturels et sportifs à adopter des solutions réemployables.
- Déploiement massif de fontaines à eau dans l'espace public
 - En renforçant l'accès à l'eau potable, Paris permet aux habitant·es et visiteur·euses de se passer plus facilement des bouteilles jetables et installe un nouveau standard d'usage.
- Équipement des agent·es en gourdes et tasses réutilisables
 - Une mesure simple, symbolique et efficace pour ancrer les pratiques exemplaires dans l'administration.
- Accompagnement des commerçant·es via un label municipal
 - Le programme "Le Pari(s) du Zéro Plastique" structure une dynamique locale forte et encourage les commerces à supprimer progressivement le jetable.
- Nomination d'un·e adjoint·e en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la stratégie zéro déchet.

Avignon, mission zéro gaspillage alimentaire

- Plusieurs actions conjointes de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été menées dans les 39 cantines de la ville (maternelles et élémentaires) : des pesées périodiques, une étude pour identifier les sources de gaspillage, et un challenge anti-gaspi (dans toutes les cantine depuis 2023), avec des animations ludiques à destination des enfants et du personnel des cantines.
 - Une diminution du gaspillage alimentaire dans les cantines de 50% en 3 ans.

Les frigos solidaires de Saint-André-de-Cubzac (Gironde)

- Cette ville de 12 000 habitant·es a mis en place depuis 2020 des frigos partagés pour distribuer les restes alimentaires non servis issus des cantines municipales. En respectant les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire (incluant une descente rapide en température des plats), ce type de dons est possible et permet de réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines.
 - 1,5 tonne de dons alimentaires sur un an, pour deux frigos partagés devant deux écoles de la ville.

Entre-Deux, mobilisation du personnel et des élèves

Cette commune de La Réunion a mis en place le programme « Action tri dans les écoles » pour impliquer à la fois le personnel de cantine et les éco-délégué·es, formé·es au tri à la source des biodéchets. Parmi les élèves, un rôle d'aiguilleurs de tri¹⁵ permet la sensibilisation et l'implication de tous·tes.

La Haye-Fouassière : des couches lavables pour la crèche multi-accueil

- Cette commune de Loire-Atlantique (4 700 habitant·es) a adopté depuis 2021 les couches lavables pour sa crèche multi-accueil de 36 berceaux. La crèche a investi dans un lave-linge et un sèche-linge supplémentaires, et réorganisé la logistique.
- 5 000€ investis la première année en équipements, mais amortis sur les années suivantes.
 - Le budget lié à l'achat des couches, jusque-là jetables, est passé de 5 000€ / an à 1 280€ / an.

Montreuil : faire du réemploi une norme locale

- Montreuil accueille un projet de “village du réemploi solidaire”, La Venelle – inauguré en 2025, qui regroupe boutiques de seconde main, ressourceries, ateliers de réparation, etc. Ce projet est soutenu par l'État via l'ADEME, mais il a été sélectionné via un appel à manifestation d'intérêt de la Ville de Montreuil.
- La Ville de Montreuil communique publiquement sur des événements “zéro déchet” ou “réduction des déchets”, par exemple à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), en organisant des “Village Zéro Déchet” ou en relayant des animations liées au réemploi ou au tri.
- Politiques exemplaires dans les écoles
 - Fontaines à eau, élimination du jetable, projets éducatifs : Montreuil inscrit la sobriété dans les gestes du quotidien des enfants, et dans la durée.
- La ville de Montreuil soutient financièrement **la Bibliothèque d'objets de Montreuil** (BOM), une initiative associative. En 2024, la BOM a permis d'éviter 1 997.5 achats d'objets neufs, 72 tonnes de CO2 et 3 tonnes de déchets¹⁵. Depuis avril 2025, la bibliothèque municipale Robert Desnos accueille également une antenne de ce projet, la petite BOM, et permet à ses adhérent·es, grâce à un partenariat entre les deux structures, d'emprunter des objets au sein même de la bibliothèque.

¹⁵ Bibliothèque d'objets de Montreuil, [Rapport d'activité](#), 2024

Vienne : favoriser le réemploi dans les bibliothèques

- La ville de Vienne en Isère organise des braderies pour vendre les livres et CD issus du "désherbage" de ses bibliothèques. Elle profite de cet événement pour proposer, avec l'agglomération, des ateliers grand public sur la réduction des déchets.

Soutenir l'implantation d'un projet de réemploi sur son territoire

- La ville de Saint-Ouen en Ile-de-France met à disposition de l'Ecole de la transition écologique et solidaire (ETES), les locaux d'une ancienne école maternelle. L'association ETES gère une ressourcerie depuis 2024 et expérimente son propre système de consigne d'écocup et de vaisselles remployables à destination des particuliers, des associations, des entreprises et des collectivités du territoire. Le soutien de la municipalité et la confiance accordée par cette dernière permettent au projet de se développer, notamment à travers l'embauche de salarié·es et l'organisation d'activités gratuites grâce à la dispense de charges locatives.
- La mairie de Saint-Leu à la Réunion met à disposition un local pour accueillir l'activité de Réutiliz, facilitant ainsi le développement de la consigne sur le territoire.

Que peuvent faire les citoyen·nes ?

Tout au long de cette période électorale, les groupes locaux Zero Waste se mobilisent partout en France, pour informer les citoyen·nes et faire prendre des engagements aux listes candidates à travers : des événements citoyens pour échanger autour des attentes et des bonnes pratiques, la rédaction de propositions adaptées au territoire, des rendez-vous de plaidoyer avec les candidat·es ainsi que des débats avec ces dernièr·es.

- Le 29 novembre à Toulouse
- Le 29 janvier à Limoges
- Le 6 février à Bourgoin-Jallieu
- D'autres à venir.

Ressources

Zero Waste France

- [Moins 30% d'ordures ménagères avec la mise en place d'une tarification incitative](#)
- [Le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le plastique à usage unique](#)
- [Collectivités sans compétence déchets : quels moyens d'agir ?](#)
- [Décret autorisant la vaisselle plastique dans les établissements accueillant des enfants : non au plastique dans les cantines](#)
- [La tarification incitative, un outil clé pour une politique ambitieuse de prévention](#)
- [Budget 2026 : l'enjeu d'une fiscalité incitative pour réduire les déchets enfouis et incinérés](#)
- [Face au désengagement de l'Etat, financer la transition écologique des territoires](#)

Contact médias

Manon Richert | Responsable communication de Zero Waste France | manon.richert@zerowastefrance.org | (+33)(0)7 52 02 59 70

A propos de Zero Waste France

Zero Waste France est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources. Elle défend une démarche zéro déchet, zéro gaspillage ambitieuse, qui donne la priorité à la réduction des déchets à la source. Sa vision s'inscrit dans le cadre d'une transition écologique globale, du respect des droits humains et d'une meilleure prise en compte des populations les plus défavorisées et des générations futures.